

23 FÉVRIER 2009



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 23 février 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**

**SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **JEAN-MARC MALTAIS** et **RÉAL BRUNELLE** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2009-02-060 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 23 février 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2009-02-061 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 février 2009

## 23 FÉVRIER 2009

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2009-02-062 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 3 février 2009

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C01-169 (boul. Bromont et coin Shefford) les usages de la catégorie «Service financier et connexe) et de modifier certaines normes applicables dans la zone R01-127 (rue Dorchester)

- 2009-02-063 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-56-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C01-169 (boul. Bromont et coin Shefford) les usages de la catégorie «Service financier et connexe) et de modifier certaines normes applicables dans la zone R01-127 (rue Dorchester)

- 2009-02-064 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-56-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C01-169 (boul. Bromont et coin Shefford) les usages de la catégorie «Service financier et connexe) et de modifier certaines normes applicables dans la zone R01-127 (rue Dorchester)

### **6. RÈGLEMENTS**

- 2009-02-065 6.1 Adoption du règlement numéro 959-2009 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (14 525 000 \$) pour la reconstruction des infrastructures urbaines et l'enfouissement des services d'utilités publiques de la rue Shefford

### **7. AFFAIRES COURANTES**

#### **7.1 TRÉSORERIE**

- 2009-02-066 7.1.1 Subvention du Ministre des transports du Québec accordée pour l'amélioration du réseau routier

## 23 FÉVRIER 2009

2009-02-067	7.1.2	Appropriation des montants du transfert à la Ville dans le cadre du Programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence
2009-02-068	7.1.3	Aide financière pour la Triple coupe du monde de vélo de montagne 2008
2009-02-069	7.1.4	Dépenses d'opérations et d'immobilisations financées à même la réserve financière pour l'exercice financier 2009
2009-02-070	7.1.5	Achats financés par le surplus – exercice financier 2008
2009-02-071	7.1.6	Achats financés par le fonds de roulement – exercice financier 2008
2009-02-072	7.1.7	Achats financés par le fonds de roulement – exercice financier 2009
	<b>7.2</b>	<b><i>TRAVAUX PUBLICS</i></b>
	<b>7.3</b>	<b><i>URBANISME</i></b>
2009-02-073	7.3.1	Mandat donné pour développer de façon concertée un plan d'action pour le bassin versant du Lac Bromont
2009-02-074	7.3.2	Vente du lot 2929 364 du cadastre officiel du Québec à Monsieur Jean-Paul Monthioux (rue des Mélèzes)
	<b>7.4</b>	<b><i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i></b>
	<b>7.5</b>	<b><i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i></b>
2009-02-075	7.5.1	Donation d'ordinateurs usagés aux écoles primaires de Bromont
	<b>7.6</b>	<b><i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i></b>
2009-02-076	7.6.1	Achat d'un véhicule patrouille pour le Service de police
	<b>7.7</b>	<b><i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i></b>
2009-02-077	7.7.1	Adjudication d'un contrat pour une analyse archéologique de la rue Shefford
2009-02-078	7.7.2	Adjudication du contrat de services professionnels relatif à la réfection de la rue Shefford

## 23 FÉVRIER 2009

8. **DIVERS**
- 2009-02-079 8.1 Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé
- 2009-02-080 8.2 Subvention de la Ville de Bromont pour le Fonds d'appréciation du primaire Davignon
- 2009-02-081 8.3 Cotisation de la Ville de Bromont au CEFRIO du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2009
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2009-02-082 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

### 2009-02-060

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 23 février 2009.

**ADOPTÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

**2009-02-061**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 2 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 février 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-02-062**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 3  
FÉVRIER 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les recommandations faites par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 3 février 2009, à l'exception de la résolution numéro 2009-02-06 du CCU dont le Conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

**ADOPTÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS  
LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET COIN SHEFFORD) LES  
USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE FINANCIER ET  
CONNEXE » ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES  
APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER)**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C01-169 (boul. Bromont et coin Shefford) les usages de la catégorie « service financier et connexe » et de modifier certaines normes applicables dans la zone R01-127 (rue Dorchester).

**2009-02-063**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-56-2009  
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES  
AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET COIN  
SHEFFORD) LES USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE  
FINANCIER ET CONNEXE) ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES  
APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-56-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET COIN SHEFFORD) LES USAGES DE LA CATÉGORIE «SERVICE FINANCIER ET CONNEXE) ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER).

**ADOPTÉ**

23 FÉVRIER 2009

**2009-02-064**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-56-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET COIN SHEFFORD) LES USAGES DE LA CATÉGORIE « SERVICE FINANCIER ET CONNEXE) ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-02-063 dispensant la greffière ou le greffier par intérim de faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-56-2009 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de règlement numéro 876-56-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C01-169 (BOUL. BROMONT ET COIN SHEFFORD) LES USAGES DE LA CATÉGORIE «SERVICE FINANCIER ET CONNEXE) ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE R01-127 (RUE DORCHESTER).

**ADOPTÉ**

**2009-02-065**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2009 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATORZE  
MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (14 525 000 \$)  
POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES  
ET L'ENFOUISSEMENT DES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DE  
LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

**23 FÉVRIER 2009**

ATTENDU la résolution numéro 2009-02-057 dispensant la greffière ou le greffier par intérim de faire la lecture lors de l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 959-2009 intitulé : **RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATORZE MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (14 525 000 \$) POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES ET L'ENFOUISSEMENT DES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DE LA RUE SHEFFORD.**

**ADOPTÉ**

### **2009-02-066**

#### **SUBVENTION DU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE le Ministère des transports du Québec accorde à la Ville de Bromont une subvention maximale de **TREIZE MILLE DOLLARS (13 000 \$)** pour l'amélioration du réseau routier municipal, pour la rue Frontenac ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Frontenac pour un montant subventionné de **TREIZE MILLE DOLLARS (13 000 \$)** et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la municipalité.

**ADOPTÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

**2009-02-067**

**APPROPRIATION DES MONTANTS DU TRANSFERT À LA VILLE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT D'UNE PARTIE  
DES REVENUS DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

ATTENDU QUE le 5 novembre 2007, par la résolution 2007-11-604, le Conseil municipal approuvait le contenu du programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence afin de recevoir la contribution gouvernementale ;

ATTENDU QU'il est opportun d'approprier les montants de transfert reçu dans le cadre dudit programme de manière à réduire l'impact sur la réserve financière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appliquer le montant des transferts reçus des travaux d'infrastructures acceptés par le programme et de retourner le financement réalisé à même la réserve financière pour un montant de **CENT SOIXANTE-ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (171 466 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2009-02-068**

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA TRIPLE COUPE DU MONDE DE VÉLO  
DE MONTAGNE 2008**

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée par la résolution 2008-02-080 d'accorder une garantie financière d'un montant maximum de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) ;

ATTENDU QUE l'organisme «Le tour de la montagne de Bromont » a rempli ses obligations décrites dans l'entente entre les deux (2) parties ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE verser la somme de **SIX MILLE DEUX-CENT-QUARANTE-NEUF DOLLARS (6 249 \$)** soit le déficit d'opération de l'évènement la Triple coupe du monde de vélo de montagne 2008, tel qu'indiqué aux états financiers au 30 septembre 2008 de l'organisme.

**23 FÉVRIER 2009**

DE retourner au surplus accumulé le financement non utilisé de l'évènement soit la somme de **DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (18 752,56 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2009-02-069**

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS ET D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES  
À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2009**

ATTENDU les règlements concernant la réserve financière numéros 825-1-2002 et 825-1-1-2003;

ATTENDU QUE les projets suivants ont été autorisés par le Conseil lors de la préparation budgétaire 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à utiliser la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (294 700 \$)** à même la réserve financière pour financer le coût des projets d'opérations et d'immobilisation à réaliser en 2009, tel que décrit sur le tableau ci dessous :

Description	Montant nécessaire	Description	Montant nécessaire
<u>Projets en immobilisation</u>		<u>Projets d'opération</u>	
Dédimètres	13 500,00 \$	Aqueduc rue Jacques Cartier	25 000,00 \$
Génératrice auxiliaire	8 100,00 \$	Bouclage aqueduc (Versants)	12 000,00 \$
Système de train d'air	63 100,00 \$	Recherche infiltration égouts	20 000,00 \$
Ph-mètres en continu	10 000,00 \$	Recherche infiltration eau potable	20 000,00 \$
Réservoir produits chimiques	57 500,00 \$	Destructeur d'ozone	3 500,00 \$
Surpresseurs 5 & 7	30 000,00 \$	Système RS-3	6 500,00 \$
	<u>182 200,00 \$</u>	Entretien & réparation vannes	5 000,00 \$
		Réparation fissures murs bassins	12 500,00 \$
		Aération étangs 3 & 4	8 000,00 \$
			<u>112 500,00 \$</u>

QUE les achats soient préalablement autorisés par bons de commande et que s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

23 FÉVRIER 2009

**2009-02-070**

**ACHATS FINANCÉS PAR LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER  
2008**

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par le Conseil au cours de l'année 2008 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Administration	Fibre optique	6 366,02 \$	6 806,88 \$	440,86 \$	
Administration	Toit hôtel de ville	29 006,29 \$	28 991,41 \$	(14,88) \$	425,98 \$
Travaux publics	Prolongement services Pacifique	4 695,93 \$	4 695,87 \$	(0,06) \$	
Travaux publics	Stationnement 40 Compton	50 000,00 \$	49 845,04 \$	(154,96) \$	
Travaux publics	Bande cyclo-pédestre Champlain	9 000,00 \$	8 894,20 \$	(105,80) \$	
Travaux publics	Mise à niveau compteurs d'eau	4 873,25 \$	4 512,97 \$	(360,28) \$	(621,10) \$
SLCVC-T	Réfection module multi-sports	15 000,00 \$	14 551,23 \$	(448,77) \$	
SLCVC-T	Enseigne bureau accueil touristique	5 550,00 \$	5 200,00 \$	(350,00) \$	
SLCVC-T	Étude préparatoire-annexe aréna	30 000,00 \$	15 400,00 \$	(14 600,00) \$	<u>(15 398,77) \$</u>

(14 972,79) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le surplus pour un montant de **QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (14 972,79 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2009-02-071**

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE  
FINANCIER 2008**

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-016 ;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

## 23 FÉVRIER 2009

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Police	Remise extérieure	10 000,00 \$	9 806,27 \$	(193,73) \$	
Police	Équipements spécialisés	12 500,00 \$	12 398,43 \$	(101,57) \$	(295,30) \$
Incendies	Mise à niveau caserne 2	18 400,00 \$	18 301,18 \$	(98,82) \$	(98,82) \$
					(394,12) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET DOUZE CENTS (394,12 \$)**.

**ADOPTÉ**

## 2009-02-072

### ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2009

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 adopté par le Conseil municipal ;

ATTENDU le financement des projets suivants par le fonds de roulement ;

Service	Description	Montant dépensé	Financé sur (années)
Administration	Photocopieur	10 787,50 \$	3
Police	Rachat Jeep Liberty 2008	17 308,60 \$	3
Incendies	Véhicule préventionniste	25 436,22 \$	3
SLCVC-T	Ordinateurs bibliothèque	8 217,96 \$	3
		61 750,28 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de **SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (61 750,28 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

**2009-02-073**

**MANDAT DONNÉ POUR DÉVELOPPER DE FAÇON CONCERTÉE UN  
PLAN D'ACTION POUR LE BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT**

ATTENDU QU'une proposition a été présentée par Monsieur Matthieu Charland-Faucher afin de préparer un plan d'action pour le lac Bromont, le tout tel que détaillé dans le document joint à la présente;

ATTENDU QUE cette proposition répond aux attentes de la Ville;

ATTENDU QUE le conseil désire que la coordination du mandat soit assurée par un comité ad hoc formé d'un représentant de l'ACBVLB, du directeur de l'urbanisme et d'un membre du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Monsieur Matthieu Charland-Faucher le mandat de réaliser les activités prévues dans son offre de service intitulée Un plan d'action pour le lac Bromont, proposition pour une série d'ateliers consultatifs avec les acteurs du milieu et datée de février 2009, comprenant quatre ateliers, pour un montant forfaitaire de 10 300 \$, incluant les frais afférents et les taxes applicables.

DE prévoir l'option d'un cinquième atelier, si jugé nécessaire par le comité ad hoc, pour un montant forfaitaire de 1200 \$, incluant les frais afférents et les taxes applicables.

DE former un comité as hoc formé d'un représentant de l'ACBVLB, du directeur de l'urbanisme et de Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER**.

D'approprier un montant de **QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000 \$)** à même le surplus accumulé pour financer le projet.

**ADOPTÉ**

**2009-02-074**

**VENTE DU LOT 2 929 364 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC À  
MONSIEUR JEAN-PAUL MONTHIOUX (RUE DES MÉLÈZES)**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Paul Monthioux a déposé une offre d'achat du lot 2929 364, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue des Mélèzes, au montant de **MILLE DOLLARS (1000 \$)**;

**23 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QUE ce lot est inconstructible en rapport avec sa petitesse;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite offre d'achat en vertu de la résolution portant le numéro 2003-10-447 ayant comme condition spécifique que ce lot soit remembré à la propriété de Monsieur Monthioux suivant son acquisition par ce dernier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Monsieur Jean-Paul Monthioux le lot 2 929 364, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et qu'il soit remembré avec la propriété de Monsieur Monthioux dans l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition.

QUE cette vente se fera pour une somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

**ADOPTÉ**

**2009-02-075**

**DONATION D'ORDINATEURS USAGÉS AUX ÉCOLES PRIMAIRES  
DE BROMONT**

ATTENDU le remplacement de huit (8) ordinateurs à la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont ;

ATTENDU QUE les anciens ordinateurs seraient utiles aux élèves des deux (2) écoles primaires du territoire, afin de faciliter l'accès à l'informatique aux élèves pour leurs différents travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

DE mandater le directeur du SLCVC-T d'évaluer l'intérêt des deux (2) écoles pour lesdits ordinateurs et d'autoriser le transfert des équipements à l'école de la Chantignole et à l'école St-Vincent-Ferrier.

**ADOPTÉ**

**2009-02-076**

**ACHAT D'UN VÉHICULE PATROUILLE POUR LE SERVICE DE  
POLICE**

ATTENDU QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation en date du 2 février 2009 pour l'achat d'un véhicule de patrouille au Service de police, de marque Chevrolet Impala Berline, année 2008, pour usage policier ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions le 10 février 2009, le prix établi par deux des trois soumissionnaires invités, taxes incluses est :

LES AUTOMOBILES M. ROCHELEAU INC	25 647,46 \$
CHARLAND CHEVROLET CADILLAC	25 901,44 \$
DION CHEVROLET INC.	N'a fourni aucune soumission

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit octroyé le contrat d'achat d'un véhicule Chevrolet Impala Berline 2008 pour usage policier à, LES AUTOMOBILES M. ROCHELEAU INC., au montant de **VINGT DEUX MILLE SEPT CENT VINGT- DEUX DOLLARS (22 722,00\$)**, plus les frais et taxes applicables.

DE décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour effectuer et défrayer le coût d'acquisition, lequel est remboursable sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

**2009-02-077**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ANALYSE  
ARCHÉOLOGIQUE DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE l'analyse archéologique est nécessaire pour la tenue des travaux de réfection de la rue Shefford;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres et que trois (3) firmes ont répondu ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues soient :

* Arkéos inc.:	5 889,94 \$ plus taxes ;
* Ethnoscop inc.:	6 605,13 \$ plus taxes ;
* Archéotec inc.:	6 102,00 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le mandat d'une analyse archéologique d'avant projet à la firme ARKÉOS INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de **CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (5 889,94\$)**, plus les taxes applicables, le tout conditionnel à l'approbation par le Ministère des affaires municipales du règlement d'emprunt numéro 959-2009.

**ADOPTÉ**

**2009-02-078**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
RELATIF À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels, comme l'exige la loi, pour les travaux relatifs à la réfection de la rue Shefford;

**23 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QU'Un comité dûment mandaté a procédé à l'analyse des soumissions déposées et a fait ses recommandations comme l'exige la loi;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a atteint le minimum de 70 points requis pour l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat d'appel d'offres à la firme BPR, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 959-2009, pour un montant de **CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (528 550 \$)**, plus les taxes applicables.

DE retourner les enveloppes de prix aux autres soumissionnaires n'ayant pas atteint le pointage minimal de 70 points.

**ADOPTÉ**

**2009-02-079**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE  
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU QUE l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, sont prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE les décisions prises par la Ville de Bromont en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

**23 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Bromont peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Bromont désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et qualité de la vie ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Bromont assume le leadership d'une Ville en santé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2009 et partage cette expérience avec d'autres municipalités.

QUE la Ville de Bromont adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à payer la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)**, toutes taxes applicables incluses, au Réseau québécois de Villes et Villages en santé, somme représentant la cotisation de la Ville de Bromont pour l'année 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-02-080**

**SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE FONDS  
D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON**

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est toujours un sujet de préoccupation important dans notre société ;

**23 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1994, le Fonds d'appréciation du primaire Davignon a consacré toutes ses activités à la valorisation de l'effort chez l'élève du primaire car ils sont persuadés que la promotion de l'effort constitue une arme efficace contre le décrochage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Richard Joyal, à payer **DEUX CENT DOLLARS (200,00 \$)** à l'organisme à but non lucratif Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon, à titre de subvention de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2009-02-081**

**COTISATION DE LA VILLE DE BROMONT AU CEFRIO DU 1<sup>ER</sup>  
NOVEMBRE 2008 AU 31 OCTOBRE 2009**

ATTENDU QU'il est temps pour la Ville de Bromont de renouveler sa cotisation annuelle au CEFRIO ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**, plus les taxes, au CEFRIO, somme représentant le renouvellement de la cotisation du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2009.

**ADOPTÉ**

**23 FÉVRIER 2009**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Michel Renaud veut être certain que le Conseil comprenne bien la raison de l'incongruité des lots projetés dans le Projet Vert Forêt et explique que c'est dû à la toponymie particulière du paysage et pour répondre aux normes. Ce dernier félicite également les membres du Conseil pour le mandat confié à Monsieur Matthieu Charland-Faucher pour le plan d'action du lac Bromont.

**2009-02-082**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE